

Programme de recrutement et de soutien aux chercheurs et aux enseignants- chercheurs

Contrats d'interface pour hospitaliers

Appel d'offres 2007

L'Inserm poursuit sa politique de formation à la recherche par la recherche et de renforcement des liens entre recherche fondamentale et recherche clinique, thérapeutique et en santé publique.

Ces **contrats d'interface**, en partenariat avec les centres hospitalo-universitaires (CHU) et les centres de lutte contre le cancer (CLCC), sont destinés à permettre à des médecins, pharmaciens ou odontologistes d'effectuer un travail de recherche dans les formations Inserm, unités ou centres d'investigation clinique.

Ils s'adressent aux :

- praticiens hospitalo-universitaires (PHU), praticiens hospitaliers contractuels (PHC) : contrats d'interface de trois ans à temps partiel ou d'un an à temps plein
- praticiens hospitaliers (PH), professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH), maîtres de conférence universitaires-praticiens hospitaliers (MCU-PH) : contrats d'interface de trois à cinq ans à temps partiel ou d'un à deux ans à temps plein.

Les candidats sont issus d'établissements de santé du service public hospitalier ayant une mission d'enseignement et de recherche, Centres hospitaliers universitaires (CHU) ou Centres de lutte contre le cancer (CLCC).

La **sélection** des candidats est fondée sur les critères suivants :

- qualité scientifique du projet présenté par le candidat et adéquation au laboratoire d'accueil,
- le projet doit absolument être personnalisé et ne pas être celui de l'équipe,
- cursus du candidat, travaux de recherche et publications,
- qualité du laboratoire d'accueil,
- adéquation du projet aux missions de l'Inserm.

L'avis motivé du CHU ou du CLCC montrant comment la candidature s'inscrit dans le projet de l'établissement est indispensable.

Des postes sont fléchés en chirurgie et psychiatrie.

La **sélection des candidats** comporte un examen du dossier de candidature et une audition par un comité issu de la commission de recherche clinique. Les auditions auront lieu en septembre 2007.

Les résultats de l'évaluation Inserm seront affichés sur Eva pour une prise de fonction courant 2008.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

auprès de Madame Armelle Foliot,
Département de l'évaluation scientifique
(armelle.foliot@tolbiac.inserm.fr)

ou auprès de Monsieur Marc Cressant,
Département des ressources humaines
(marc.cressant@tolbiac.inserm.fr)

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site :
<http://www.eva.inserm.fr> à partir du **11 janvier 2007**

Ils devront être remis :
sur le site au plus tard **le 26 avril 2007**

en version papier, **pour le 26 avril 2007** à l'adresse suivante :
Inserm
DRH - Bureau des chercheurs
Contrats d'Interface pour Hospitaliers
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13